



## ELECTION BOURGEOISIALE POUR LA LEGISALTURE 2021-2024

Le délai pour le dépôt des listes à la présidence et à la vice-présidence de la Bourgeoisie de Sierre expirait ce mardi 20 octobre à 12h00.

Conformément à l'art. 205 de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, (LcDP) et en l'absence d'autres candidatures, Monsieur Cédric Pugin (PLR) est élu tacitement à la présidence de la Bourgeoisie de Sierre et Monsieur Vincent Berthod (PDC) est élu tacitement à la vice-présidence de la Bourgeoisie de Sierre.

Le président et le vice-président entreront en fonction le 1er janvier 2021 pour un mandat de 4 ans.

Sierre, le 20 octobre 2020

		
Cédric Pugin		Nathalie Perren
Président		Chancelière